



Association Locale des Activités Sociales du CEA de Saclay

**Note ALAS n° 07-2019<sup>1</sup>**

Saclay, le 3 décembre 2018

## Centres de loisirs

L'ALAS Saclay verse une participation sur les journées de fréquentation des centres de loisirs.  
Les bénéficiaires sont les enfants des ouvriers droit ALAS/SACLAY<sup>2</sup>.

### 1. Le BELVEDERE

Le BELVEDERE est une association loi 1901, autonome, dont les membres fondateurs sont l'ALAS de Saclay et le CAES du CNRS de GIF sur YVETTE.

Le centre de loisirs est situé à GIF SUR YVETTE, domaine du CNRS, bâtiment 20 avenue de la Terrasse.

Il est ouvert à tous les enfants dès l'âge de 3 ans, ou ayant 3 ans au cours de la session d'inscription et ce jusqu'à leur seizième anniversaire.

Il fonctionne toute l'année : les mercredis en période scolaire ainsi que les vacances scolaires.

L'accueil des enfants est assuré le matin par les animateurs du centre de loisirs, soit à la gare routière du centre de Saclay à l'arrivée des cars, soit directement au centre de loisirs selon les dispositions du règlement intérieur du Belvédère.

En fin d'après-midi les enfants confiés à la gare routière le matin sont de retour à la gare routière avant le départ des cars et pour les autres directement au centre de loisirs selon les dispositions du règlement intérieur du Belvédère. L'accès au centre de loisirs se fait par le fond de l'Orme des Merisiers.

1

Ouverture et horaires du Belvédère :

Les mercredis :

**Les mercredis : 8h30 – 18h00 heures**

*Accueil des enfants le matin : soit entre 8h30 et 9h30 soit entre 11h30 et 12h30 –*

*Le repas à lieu à 12 h30.*

**Pendant les vacances : 8h30 – 18h00 heures**

### Formalités annuelles d'enregistrement au Belvédère

Le BLG ne traite que les dossiers des enfants ayants droit de l'ALAS Saclay.

L'enfant amené à fréquenter le centre de loisirs doit être préalablement inscrit au BLG (bât 608).

Un dossier est à télécharger sur le site internet sécurisé des activités sociales OAASIS  
<https://oaasis.cea.fr>.

Le dossier est composé des documents suivants :

- ✓ fiche d'autorisation de prélèvements sur salaire (1 fiche individuelle par enfant) ;
- ✓ fiche de liaison et droit à l'image

<sup>1</sup> Cette note annule et remplace la note ALAS n°07-2018 et ses annexes.

<sup>2</sup> Note de réglementation ALAS n°01-2019 « Bénéficiaires ALAS et coefficient social »



ALAS SACLAY

CEA SACLAY – BLG Bât 608 – Point Courrier 119 - 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70 – mail : [alablsac@cea.fr](mailto:alablsac@cea.fr)

Site internet sécurisé: <https://oaasis.cea.fr>

Site Internet : <http://www.alablsaclay.free.fr>



## Association Locale des Activités Sociales du CEA de Saclay

### Inscriptions aux journées.

Pour un fonctionnement optimal du centre de loisirs, le nombre d'enfants devant fréquenter le centre doit être connu à l'avance (le recrutement des animateurs est fait en fonction de l'effectif prévu). Nous engageons donc les parents à ne pas attendre la date butoir pour procéder aux inscriptions sur le site de l'ALAS.

Les inscriptions aux journées se font exclusivement sur le site internet des activités sociales <https://oaasis.cea.fr>.

La date limite d'inscription est fixée par le Belvédère et est indiquée pour chaque session sur le site internet des activités sociales.

Pour l'inscription de plusieurs enfants, il faut cocher les journées d'inscription de tous les enfants avant de valider. Les salariés doivent vérifier dans l'onglet « Mon compte/Mes inscriptions » que le montant indiqué dans « Dette initiale » correspond au montant dû pour le total des journées de tous les enfants. Dès lors que les inscriptions sur le site sont closes et les listes de présence transmises au BELVEDERE, les inscriptions sont considérées comme fermes et définitives et les frais facturés par le BELVEDERE sont dus.

Toute inscription effectuée après la date de clôture sera majorée de 10 € par famille et par session pour participation aux frais de gestion.

2

### En cas d'absence de l'enfant

Le BELVEDERE facture à l'ALAS 18,50 euros par jour et par enfant quel que soit le motif d'absence. Cette somme correspond aux frais fixes que l'ALAS doit acquitter.

Ces frais sont pris en charge à 100 % par l'ALAS lorsqu'il s'agit d'un cas de force majeure justifié : maladie ou accident de l'enfant ou du salarié, mission. Le demandeur doit dans ce cas transmettre au BLG [alasblg@cea.fr](mailto:alasblg@cea.fr) un justificatif avant la fin du mois de l'inscription.

Pour tout autre motif et en cas de non présentation d'un justificatif, le demandeur devra régler à l'ALAS 18,50 euros par jour d'absence.

### Tarif ALAS

Le prix de la journée facturé par le BELVEDERE pour l'année 2019 est de **48,50 euros** par jour et par enfant.

L'ALAS de Saclay accorde une participation sur ce prix de journée pour tous les enfants ayants droit CEA/SACLAY. Le prix payé par les ouvriers droit CEA/Saclay est fonction de leur coefficient social.



ALAS SACLAY

CEA SACLAY – BLG Bât 608 – Point Courrier 119 - 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70 – mail : [alasblgsac@cea.fr](mailto:alasblgsac@cea.fr)

Site internet sécurisé: <https://oaasis.cea.fr>

Site Internet : <http://www.alasblgsaclay.free.fr>



Association Locale des Activités Sociales du CEA de Saclay

### Tarif Belvédère, Participation ALAS et reste à charge pour le salarié

| COEFFICIENT SOCIAL 2019 du demandeur |   |         | Tarif du Belvédère | Participation de l'ALAS | Reste à charge pour le salarié |
|--------------------------------------|---|---------|--------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Inférieur                            | à | 500     | 48.50 €            | 41.50 €                 | 5.00 €                         |
| De 500.01                            | à | 640     | 48.50 €            | 38.50 €                 | 7.00 €                         |
| De 640.01                            | à | 790     | 48.50 €            | 34.50 €                 | 10.00 €                        |
| De 790.01                            | à | 940     | 48.50 €            | 30.50 €                 | 14.00 €                        |
| De 940.01                            | à | 1080    | 48.50 €            | 26.50 €                 | 18.00 €                        |
| De 1080.01                           | à | 1160    | 48.50 €            | 23.50 €                 | 22.00 €                        |
| 1 160                                | à | maximum | 48.50 €            | 43.50 €                 | 25.00 €                        |

#### Encadrement spécifique pour l'accueil des enfants avec handicap.

L'ALAS prend en charge à 100 % le surcoût lié aux frais d'encadrement pour l'accueil des enfants avec handicap.

Le montant facturé par le BELVEDERE est de **195 euros** par jour de présence et par enfant.

3

#### Bivouac

Le BELVEDERE propose des soirées en bivouac facturées **10 euros par jour et par enfant**. L'ALAS prend en charge **3 euros par jour et par enfant**. Le solde est à la charge du demandeur et à régler directement auprès du BELVEDERE.

#### Camps d'été

Le BELVEDERE organise en juillet et en août des camps d'une durée de 5 jours. Le programme des camps d'été et la tarification sont indiqués dans les annexes 2 et 3 de la réglementation ALAS n° 07-2019 à paraître courant mai.

Le supplément pour les camps est de 32 € par journée.

#### Règlement

Le règlement des journées commandées s'effectue par prélèvement sur le salaire ou à défaut par chèque à la fin de chaque session.



ALAS SACLAY  
CEA SACLAY – BLG Bât 608 – Point Courrier 119 - 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX  
Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70 – mail : [alaslgsac@cea.fr](mailto:alaslgsac@cea.fr)  
Site internet sécurisé: <https://oasis.cea.fr>  
Site Internet : <http://www.alaslgsaclay.free.fr>



Association Locale des Activités Sociales du CEA de Saclay

Vous pouvez bénéficier, sur demande, d'un règlement échelonné en 3 mensualités maximum. Il vous suffit pour cela d'envoyer votre demande par mail à [alasblgsac@cea.fr](mailto:alasblgsac@cea.fr).

## Réserver les journées

Directement sur le site des activités sociales <https://oaasis.cea.fr> avant la date limite d'inscription publiée sur le site.

## 2. Autres Centres de Loisirs IDF et province

L'ALAS Saclay verse une participation sur les journées de fréquentation des centres de loisirs gérés par les collectivités locales ou associations à but non lucratif, hors temps scolaire et périscolaire.

**Cette participation est égale à 20% du montant de la facture. Le montant pris en compte pour le calcul de la prise en charge est plafonné à 48,50 euros par jour et par enfant (y compris les ½ journées).**

## Dispositions réglementaires

4

La somme des aides ALAS au titre des aides à domicile et des gardes d'enfants ne peut dépasser le plafond URSSAF en vigueur.

Le plafond annuel par ouvrant droit salarié est de 1 830 € (sous réserve du plafond URSSAF en vigueur), pour l'ensemble des aides cumulées telles que l'aide à domicile, l'aide aux frais de garde, l'aide aux personnes en situation de handicap et l'aide versée au titre des centres de loisirs extérieurs. (Notes 02-2019, 06-2019, 03-2019 et 07-2019).

Pour les ouvriers droit salariés, appartenant au même foyer, le plafond est cumulable, soit 3 660 €.

### Justificatifs à fournir

- Attestation avec les dates de présence de l'enfant ;
- Facture acquittée indiquant le nom de l'enfant et les dates de présence ;
- L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 pour le calcul du coefficient social 2019.

**Les justificatifs doivent être transmis au BLG maximum 3 mois après la date d'émission de la facture.**



ALAS SACLAY  
CEA SACLAY – BLG Bât 608 – Point Courrier 119 - 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX  
Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70 – mail : [alasblgsac@cea.fr](mailto:alasblgsac@cea.fr)  
Site internet sécurisé: <https://oaasis.cea.fr>  
Site Internet : <http://www.alasblgsaclay.free.fr>

Note ALAS n° 07-2019



Association Locale des Activités Sociales du CEA de Saclay

**Demande en ligne sur le site des activités sociales**  
**<https://oaasis.cea.fr> au plus tard le 20 décembre 2019.**

## **Votre contact : le BLG**

### **Saclay**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur RDV l'après-midi  
Bâtiment 608- Point courrier 119- 91191 GIF sur Yvette Cedex  
Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70-mail : [alasblgsac@cea.fr](mailto:alasblgsac@cea.fr)

### **GANIL**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi sur RDV de 9h à 12h et de 13h30 à 15h sans RDV  
Boulevard Henri Becquerel, 14000 Caen- Tel : 02 31 45 45 87  
Contact: Fatima ALLAL- [fatima.allal@ganil.fr](mailto:fatima.allal@ganil.fr)

Michel BOURRIEU  
Président de l'ALAS Saclay

5



ALAS SACLAY  
CEA SACLAY – BLG Bât 608 – Point Courrier 119 - 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX  
Tél : 01 69 08 51 05 – Fax : 01 69 08 91 70 – mail : [alasblgsac@cea.fr](mailto:alasblgsac@cea.fr)  
Site internet sécurisé: <https://oaasis.cea.fr>  
Site Internet : <http://www.alasblgsaclay.free.fr>

Note ALAS n° 07-2019